

M. McGrath: Vous n'êtes pas infaillible.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non, mais je n'invoque pas le Règlement à tort et à travers.

M. McGrath: Je pense que vous avez été dupe. Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Saint-Jean-Est soulève la question de privilège.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas ici depuis aussi longtemps que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Vraiment, je le respecte; je le tiens pour une autorité en matière de Règlement et, soit dit en toute déférence pour Votre Honneur, pour l'un de ses gardiens. Monsieur l'Orateur, j'estime que le député ne fait pas honneur à sa réputation à la Chambre en insinuant que mon rappel au Règlement est factice. J'ai invoqué le Règlement en toute sincérité et avec d'honnêtes intentions. J'espère donc que le député ne m'en prêtera pas de peu honorables.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En toute amitié, monsieur l'Orateur, si mes remarques comportaient une insinuation qui lui déplait, je m'excuse auprès de mon honorable ami, car l'affaire est grave et mérite, à mon avis, d'être examinée à fond. En tout cas, j'espère qu'il est satisfait d'avoir réussi à me faire prendre la parole au sujet de ce rappel au Règlement. J'ai trois choses à dire.

D'abord, je crois que le député de Comox-Alberni (M. Barnett) a invoqué un argument valable tout à l'heure, et je ne crois pas qu'il méritait les reproches du député de Saint-Jean-Est. Il est vrai que le 26 janvier, lorsqu'on a soulevé une objection au sujet de la nature générale du bill sur l'organisation du gouvernement, Votre Honneur avait alors décidé que le moment opportun pour soulever une pareille objection était après la première lecture et l'impression du bill. En d'autres termes, c'est le moment de décider si un bill dans son ensemble est présenté à la Chambre de façon appropriée. Cela doit se faire avant le débat en deuxième lecture et non pas au milieu de ce débat comme c'est le cas maintenant. A mon avis, le député de Comox-Alberni avait parfaitement raison et je suis d'accord avec la décision de Votre Honneur sur ce point, même s'il m'a déplu que vous n'ayez pu faire en sorte que le bill omnibus soit divisé.

En deuxième lieu, j'invite mes amis de l'opposition officielle à prendre note que le point qu'ils soulèvent n'est pas une objection contre l'ensemble du bill, mais contre un paragraphe d'un article du bill.

M. Peddle: C'est le moment approprié pour le faire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce n'est pas le moment opportun. Ce serait plutôt lorsque nous examinerons ce paragraphe, lorsque le bill parviendra au comité

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

permanent auquel il sera renvoyé. Certains articles du Règlement prévoient ce qu'il est permis de faire à l'étape de la deuxième lecture. Nous examinons maintenant un bill dans son ensemble et non pas article par article. A moins que mes honorables amis ne puissent prouver que le bill dans son ensemble est inapproprié, j'estime que leur objection n'est aucunement justifiée et je les prie instamment d'attendre pour la soulever que le bill parvienne au comité alors que cet article sera examiné.

J'aimerais parler en troisième lieu des remarques de mon bon ami de Gander-Twillingate au sujet de notre rôle de législateur, de l'adoption des bills, etc. J'aimerais lui dire que nous n'en sommes pas encore à adopter celui-ci. Il ne s'agit que d'un débat en deuxième lecture et du renvoi au comité. Si nous en étions à l'étape de la troisième lecture et étions sur le point d'adopter un bill contenant des dispositions incompatibles avec un autre bill déjà adopté, leur argument serait valable et je l'appuierais. Mais tel n'est pas le cas. Nous ne sommes pas en train d'adopter un bill mais d'examiner un projet de loi contenant probablement certains détails qui déplairont à des députés. Je ne vois pourtant strictement aucune raison d'invoquer le Règlement du fait de ce bill ni de demander à Votre Honneur d'intervenir, comme l'a fait le député de Saint-Jean-Est. J'espère qu'il m'est reconnaissant d'avoir pris la parole.

M. l'Orateur: Je remercie les députés de m'avoir donné leur avis sur cette importante question de Règlement. J'estime les arguments présentés si intéressants et la question de Règlement elle-même d'un tel intérêt pour tous les députés que je propose que nous poursuivions le débat actuel et que, dans une demi-heure ou une heure environ, je réfléchisse dans la tranquillité de mon bureau aux arguments du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), du député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) et aux remarques particulièrement importantes et pertinentes du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je serai alors en mesure de rendre une décision un peu plus réfléchie que si je tranchais au pied levé. Cette question est suffisamment importante pour mériter quelques minutes d'étude sérieuse. Mais il faut que le débat se poursuive et je suggère à la Chambre que le député qui parlait au moment où on a invoqué le Règlement poursuive son discours sur le bill.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, maintenant que nous avons amorcé la deuxième lecture du bill C-224, à savoir le bill sur la lutte contre la pollution atmosphérique, j'ai écouté avec grand intérêt le ministre lorsqu'il nous a exposé avant le dîner les buts et objectifs de cette nouvelle mesure. J'aimerais le remercier d'avoir eu l'amabilité de me faire parvenir le texte de son discours, ce qui m'a permis de le suivre alors qu'il le prononçait. Si j'avais le texte de mon discours, je lui rendrais la politesse.